



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS D'INDRE-ET-LOIRE**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

2009



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS D'INDRE-ET-LOIRE**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2009

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS – 2009

Bureau du 19 janvier 2009 _____		5
DOSSIER N° 1	Entretien et maintenance des installations thermiques – Marché 08/28/1 – Lot 1 – Avenant n° 1 _____	5
DOSSIER N° 2	Projet d’avenant au protocole relatif à l’aménagement et la Réduction du Temps de Travail des SPP du SDIS 37 _____	5
DOSSIER N° 3	Proposition de ventes de véhicules et équipements _____	5
Conseil d’Administration du 19 janvier 2009 _____		6
DOSSIER N° 4	Transformations, création et suppression de postes au titre de l’année 2009 _____	6
DOSSIER N° 5	Adoption du principe du logement en casernements des Sapeurs-Pompiers Professionnels au CSP Tours Centre _____	6
DOSSIER N° 6	Régime indemnitaire applicable aux personnels permanents - Modification et revalorisation sur trois ans _____	6
DOSSIER N° 7	Régime indemnitaire applicable aux Sapeurs-Pompiers Professionnels du Service de Santé et de Secours Médical _____	6
DOSSIER N° 8	Règlement d’indemnisation des vacances horaires des Sapeurs-Pompiers Volontaires - Modification et revalorisation sur trois ans _____	7
DOSSIER N° 9	Modalités d’attribution des prestations sociales – Délégation au bureau _____	7
DOSSIER N° 10	Projet de Budget Primitif 2009 _____	7
Bureau du 23 mars 2009 _____		8
DOSSIER N° 11	Augmentation du montant maximal - Accord-cadre pour les travaux d’entretien du patrimoine immobilier - Avenant n° 1 _____	8
DOSSIER N° 12	Fourniture de matériel de signalisation sonore et lumineuse - Marché n° 2007/49/1 - Avenant n° 1 _____	8
DOSSIER N° 13	Acquisition de véhicules incendie - Choix des titulaires _____	8
DOSSIER N° 14	Acquisition du terrain du Centre de Formation du SDIS 37 - Modification _____	9
DOSSIER N° 15	Centre de Secours Principal d’Amboise - Choix du terrain _____	9
DOSSIER N° 16	Marché de fourniture de services de télécommunications - Marché 5/14/5 - Avenant n° 2 _____	9
DOSSIER N° 17	Marché de mise aux normes des ascenseurs - Avenant n° 1 _____	9
DOSSIER N° 18	Marché véhicule de type Camion Citerne Grande Capacité Eau Mousse - Remise de préqualifications - 08/2/1 _____	9
DOSSIER N° 19	Centre de Formation - Marché complémentaire de maîtrise d’oeuvre _____	9
DOSSIER N° 20	Mission SPS et contrôleur technique - CPI de Chemillé-sur-Dême - Marchés n° 2008/20/1 et - 2008/21/1 - Avenant n° 1 _____	10
DOSSIER N° 21	Convention passée avec l’IRSA pour la médecine professionnelle des Personnels Administratifs et Techniques _____	10
Bureau du 16 avril 2009 _____		11
DOSSIER N° 22	Renouvellement de la convention pour la mise à disposition d’un terrain – Implantation d’un bungalow pour le Centre de Secours de Montlouis-sur-Loire _____	11
DOSSIER N° 23	Contrat de maintenance des logiciels de la gamme SIS _____	11
DOSSIER N° 24	Réforme de matériels d’incendie et de secours _____	11

DOSSIER N° 25	Réforme de matériels informatiques et de communications _____	12
DOSSIER N° 26	Indemnisation d'un stagiaire _____	12
DOSSIER N° 27	Marché véhicule de type Camion Citerne Grande Capacité Eau Mousse - Annulation de la délibération n° 11-23-03-2009 _____	12
Bureau du 11 mai 2009 _____		13
DOSSIER N° 28	Construction du Centre de Secours de Luynes/Fondettes - Cession de terrain _____	13
DOSSIER N° 29	Mise aux normes des ascenseurs – Avenant n° 2 _____	13
Bureau du 25 juin 2009 _____		14
DOSSIER N° 30	Équipements de protection individuelle des sapeurs-pompiers - Avenants n° 2 _____	14
DOSSIER N° 31	Marché de travaux - CPI de Chemillé-sur-Dême/Les Hermites - Choix des titulaires _____	14
DOSSIER N° 32	Avenants de transfert aux marchés Neuf Cegetel _____	14
DOSSIER N° 33	Résiliation du marché 2005/6/1 - Mission OPC pour la construction du Centre de Formation du SDIS 37 _____	15
DOSSIER N° 34	Centre de Formation - Contrat de maîtrise d'œuvre et OPC - Marché complémentaire travaux de construction et réhabilitation _____	15
DOSSIER N° 35	Mise à jour de la convention compagnie fermière et industrielle des autoroutes (COFIROUTE) _____	15
DOSSIER N° 36	Convention COS _____	15
DOSSIER N° 37	Centre de Formation - Convention avec l'association des Compagnons du Devoir _____	15
DOSSIER N° 38	Conventions financières relatives aux transports SMUR des CHU de Chinon, d'Amboise/Château-Renault et de Tours _____	15
DOSSIER N° 39	Vente n° 1 sur 2009 de 18 véhicules _____	16
DOSSIER N° 40	Proposition de ventes de véhicules et équipements _____	16
DOSSIER N° 41	Réforme d'équipements de protection individuelle _____	16
DOSSIER N° 42	Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 4 000 000 € _____	16
Conseil d'Administration du 25 juin 2009 _____		18
DOSSIER N° 43	Compte Administratif 2008 _____	18
DOSSIER N° 44	Budget supplémentaire 2009 _____	18
DOSSIER N° 45	Neutralisation budgétaire 2009 _____	18
DOSSIER N° 46	Règlement Opérationnel _____	18
DOSSIER N° 47	Ressources Humaines - Examen de dispositions statutaires et transformations de postes _____	19
DOSSIER N° 48	Instauration du Compte Épargne Temps et délégation du Conseil d'Administration au Bureau _____	19
DOSSIER N° 49	Révision des taux de promotion permettant l'accès aux grades d'adjoints administratifs et techniques de 1 ^e classe _____	19
DOSSIER N° 50	Révision du règlement intérieur des Sapeurs-Pompiers Volontaires _____	19
DOSSIER N° 51	Communication pour information du rapport annuel d'activité des Sapeurs-Pompiers Volontaires pour l'année 2008 _____	19
DOSSIER N° 52	Réorganisation du Groupement de la Formation et du Sport _____	20
Bureau du 10 juillet 2009 _____		21
DOSSIER N° 53	Remise de pénalités - Marché pour la fourniture de bottes pour j.s.p. _____	21
DOSSIER N° 54	Entretien des espaces verts sur différents sites du sdis d'Indre-et-Loire - Avenant N° 1 - N° 08/8/1 _____	21

DOSSIER N° 55	Mise aux normes des ascenseurs - Marché complémentaire _____	21
DOSSIER N° 56	Résiliation du marché de Contrôle Technique pour la construction du Centre de Formation du SDIS 37 et marché complémentaire _____	21
DOSSIER N° 57	Convention autorisation installation radio électrique sur le château d'eau _____	21
Bureau du 7 septembre 2009 _____		22
DOSSIER N° 58	Mission de coordination sécurité et de protection de la santé pour la construction du Centre de Formation du SDIS 37 _____	22
DOSSIER N° 59	Réaménagement des locaux intérieurs du CS Neuvy le Roi marché N° 09/6/6 - Avenant n° 1 _____	22
DOSSIER N° 60	Marché de service relatif à la prestation d'assurances pour les besoins du SDIS - Choix des titulaires _____	22
DOSSIER N° 61	Recettes / Admission en non valeur _____	23
DOSSIER N° 62	Convention de fourniture de prestation de formation au profit de tiers _____	23
DOSSIER N° 63	Don d'un véhicule à la Musique Départementale des Sapeurs-Pompiers de Touraine _____	23
Bureau du 5 octobre 2009 _____		24
DOSSIER N° 64	Mise à disposition à titre gratuit de locaux pour le CPI de Sepmes - Avenant n° 1 à la convention du 25 septembre 2000 _____	24
DOSSIER N° 65	Travaux de grosses réparations CSP Tours Centre - Marché n° 09/16/4 - Avenant n°1 _____	24
DOSSIER N° 66	Réforme de matériel informatique _____	24
DOSSIER N° 67	Proposition de don d'équipement de protection individuelle _____	24
DOSSIER N° 68	Actualisation des frais de formation et location de salles de cours pour les organismes extérieurs _____	25
Bureau du 19 novembre 2009 _____		26
DOSSIER N° 69	Centre de Secours Principal d'Amboise – jury de concours de maîtrise d'œuvre _____	26
DOSSIER N° 70	Fourniture et livraison de pièces détachées pour les véhicules et engins du SDIS d'Indre-et-Loire _____	27
DOSSIER N° 71	Acquisition de véhicules incendie – choix des titulaires _____	27
DOSSIER N° 72	Règlement d'occupation d'un logement au CSP Tours Centre attribué par nécessité absolue de service _____	27
DOSSIER N° 73	Marché véhicule anti pollution (VAP) - Marché n° 2008-19 - remise de pénalités à la société Rocher _____	27
DOSSIER N° 74	Maintenance des installations téléphoniques sur différents sites du SDIS d'Indre-et-loire - Avenant n° 1 - n° 2007/16/1 _____	28
DOSSIER N° 75	Avenant n° 2 – Équipements de protection individuelle des sapeurs-pompiers _____	28
DOSSIER N° 76	Travaux de grosses réparations CSP Tours Centre marché n° 2009/24/1 - Avenant n°128 _____	28
DOSSIER N° 77	Vente n° 2 sur 2009 de 9 véhicules _____	28
DOSSIER N° 78	Vente n° 3 sur 2009 de 2 véhicules _____	28
DOSSIER N° 79	Proposition de don d'équipement de protection individuelle _____	28
DOSSIER N° 80	Modification de délibération de vente en don de matériel de désincarcération au profit de l'association Pompiers de l'Urgence Internationale _____	29
DOSSIER N° 81	Mise À jour de la Convention EDF Gaz de France Distribution Touraine renommée Gaz Réseau de Distribution France (GRDF) _____	29
DOSSIER N° 82	Convention financière relative aux transports sanitaires réalisés par le sdis 37 en cas de carence constatée des transporteurs sanitaires privés _____	29

DOSSIER N° 83	Compte Épargne Temps - Règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de clôture _____	30
Conseil d'Administration du 25 novembre 2009 _____		31
DOSSIER N° 84	Avenant n° 1 à la convention de partenariat de financement pluriannuel entre le département d'Indre-et-Loire et le SDIS _____	31
DOSSIER N° 85	Décision modificative n° 1 exercice 2009 _____	31
DOSSIER N° 86	Rapport sur l'évolution des charges et des ressources prévisibles du SDIS pour l'exercice 2010 _____	31
DOSSIER N° 87	Répartition des contingents communaux 2010 _____	31
DOSSIER N° 88	Avenant n° 2 à la Convention de partenariat de financement pluriannuel entre le département d'Indre-et-Loire et le SDIS _____	31
DOSSIER N° 89	Rapport aux orientations budgétaires 2010 _____	31
DOSSIER N° 90	Détermination des taux de promotion applicables aux majors lauréats de l'examen professionnel de lieutenant _____	32
DOSSIER N° 91	Création du Groupement de la Prospective, de l'Évaluation, de la Communication et de la Sécurité _____	32
DOSSIER N° 92	Définition des effectifs et de l'encadrement des sapeurs-pompiers volontaires dans les Centres d'Incendie et de Secours du corps départemental d'Indre-et-Loire. _____	32
Bureau du 14 décembre 2009 _____		33
DOSSIER N° 93	Avenant n° 1 - Marché n° 09/17/1 vérifications périodiques des installations assujetties au code du travail des centres de secours et des bâtiments du SDIS 37 _____	33
DOSSIER N° 94	Avenants n° 1 et 2 - Marchés n° 08/28/1 et 08/28/4 - Entretien et maintenance des installations thermiques dans les centres d'incendie et de secours et les bâtiments du SDIS d'indre-et-Loire _____	33
DOSSIER N° 95	Choix des titulaires - Extension et réhabilitation des bâtiments du Centre de Formation du SDIS 37 _____	33
DOSSIER N° 96	Autorisation de mise en vente de deux chaudières du centre de formation du SDIS 37 _____	34
DOSSIER N° 97	Réforme de mobiliers d'hébergement et petits matériels _____	34
DOSSIER N° 98	Don de mobiliers d'hébergement _____	34
DOSSIER N° 99	Remboursement des frais de déplacement : indemnités de missions _____	34
DOSSIER N° 100	Actualisation des frais de formation pour l'année 2010 _____	35
DOSSIER N° 101	Contrat de maintenance du logiciel de gestion de l'alerte GIPSI _____	35
Conseil d'Administration du 14 décembre 2009 _____		36
DOSSIER N° 102	Transformations de postes au titre des années 2009 et 2010 _____	36
DOSSIER N° 103	Modification du règlement d'indemnisation des Sapeurs-Pompiers Volontaires _____	36
DOSSIER N° 104	Projet de budget primitif 2010 _____	36
DOSSIER N° 105	Projet d'arrêté préfectoral portant organisation du corps départemental de sapeurs-pompiers du SDIS d'Indre-et-Loire _____	36
DOSSIER N° 106	Projet d'arrêté préfectoral portant création et classement des Centres d'Incendie et de Secours du corps départemental de sapeurs-pompiers du SDIS d'Indre-et-Loire _____	37
DOSSIER N° 107	Regroupement des CPI Chemillé-sur-Dême, Les Hermites et Marray _____	37

BUREAU DU 19 JANVIER 2009

DOSSIER N° 1

ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES – MARCHÉ 08/28/1 – LOT 1 – AVENANT N° 1

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent M. le Président à signer l'avenant n° 1 d'un montant de 592 € H.T. avec la Sté Missenard Quint B, titulaire du marché n° 2008/28/1 pour l'entretien et la maintenance des installations thermiques.

DOSSIER N° 2

PROJET D'AVENANT AU PROTOCOLE RELATIF À L'AMÉNAGEMENT ET LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL DES SPP DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent, conformément aux éléments exposés ci-dessus, les modifications apportées au protocole d'accord relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels du SDIS.

DOSSIER N° 3

PROPOSITION DE VENTES DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau acceptent la proposition de vente des véhicules et équipements dont la liste est ci-après annexée, organisée par la Sté Five Auction, ainsi que leur sortie de l'inventaire de l'établissement.(annexe n° 1)

**DOSSIER N° 4 TRANSFORMATIONS, CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES AU
TITRE DE L'ANNÉE 2009**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent M. le Président à :

- *transformer et supprimer les postes susvisés, au titre de l'année 2009.*
- *procéder aux déclarations de vacances de postes d'emplois correspondantes.*
- *signer les arrêtés correspondants.*
- *adopter le tableau des effectifs du 1er janvier 2009 tel qu'il figure en annexe et inscrire les crédits correspondants au projet de budget primitif 2009 (annexe n° 2).*

**DOSSIER N° 5 ADOPTION DU PRINCIPE DU LOGEMENT EN CASERNEMENTS DES
SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS AU CSP TOURS CENTRE**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident, conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 90-850 du 25 septembre 1990, d'accorder le logement aux sapeurs-pompiers professionnels uniquement dans les appartements disponibles de la caserne Chassagne (CSP Tours –Centre) après des travaux de réhabilitation.

Les dispositions de la délibération du 3 juin 1999 concernant les sapeurs pompiers professionnels logés à l'extérieur des casernements demeurent.

**DOSSIER N° 6 RÉGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE AUX PERSONNELS PERMANENTS
- MODIFICATION ET REVALORISATION SUR TROIS ANS**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent, conformément aux rubriques ci-dessus, les modifications et revalorisations sur 3 ans des régimes indemnitaires des personnels sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs et techniques, telles qu'elles apparaissent au Protocole d'Accord, ci-joint, relatif à la mise en œuvre du Plan Pluriannuel du Personnel 2009 – 2011 d'un coût global de 568 200 €.

La date d'effet est fixée au 01/02/2009. Le coût de la première année est inscrit dans le projet de Budget Primitif 2009 (annexe n° 3).

**DOSSIER N° 7 RÉGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE AUX SAPEURS-POMPIERS
PROFESSIONNELS DU SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration adoptent le régime indemnitaire applicable aux Sapeurs Pompiers Professionnels du Service de Santé et de Secours Médical et de définissent, selon le cadre d'emplois des médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels, le pourcentage du traitement indiciaire brut qui leur est applicable à compter du 1er février 2009.

Le surcoût annuel s'élève à 8 500 € et est inscrit au projet de Budget Primitif 2009.

DOSSIER N° 8

**RÈGLEMENT D'INDEMNISATION DES VACATIONS HORAIRES DES
SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES - MODIFICATION ET
REVALORISATION SUR TROIS ANS**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent :

- le nouveau règlement d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires réactualisé qui s'articule en 4 parties : indemnités liées aux interventions (I), aux tâches technico-administratives (II), à la formation (III) et aux retraites (IV).

- le principe d'élaboration d'un plan financier triennal (2009-2011), représentant une somme globale de 650 100 euros, avec une prise en charge progressive de ces nouvelles dépenses, sachant que la première part de ce programme est inscrite au projet de Budget Primitif 2009 (annexe n° 4).

DOSSIER N° 9

**MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS SOCIALES –
DÉLÉGATION AU BUREAU**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration accordent une délégation au Bureau pour déterminer les conditions d'attribution des prestations sociales aux personnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire, dans la limite des crédits budgétaires votés.

DOSSIER N° 10

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2009

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration

- adoptent le présent budget primitif 2009 et ses annexes, pour un montant total de 54 291 000 € dont 14 352 698 € en section d'investissement et de 39 938 302 € en section de fonctionnement, y compris le dispositif de neutralisation budgétaire de la charge de l'amortissement des bâtiments publics. (annexe n° 5)

- attribuent les subventions suivantes :

- au Comité des Œuvres Sociales, 74 100 €.

- à l'Union Départementale des sapeurs pompiers, 38 886 €.

- à l'Association Musicale des sapeurs pompiers, 34 075 €.

- votent pour les autorisations de programmes ouvertes :

- l'augmentation de l'autorisation de programme relative à l'extension et à la réhabilitation du centre de secours de Chemillé-sur-Dême, d'un montant de 100 000 €, telle qu'elle apparaît à la page 50 du rapport de présentation.

- les crédits de paiement des opérations d'investissement tels qu'ils apparaissent aux pages 50, 51 et 52 du rapport de présentation, pour un montant global 2009 de 4 086 500 €.

BUREAU DU 23 MARS 2009

DOSSIER N° 11

**AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMAL - ACCORD-CADRE POUR
LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE IMMOBILIER -
AVENANT N° 1**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs aux avenants n° 1 des accords cadres conclus avec les entreprises citées ci-dessous en vue d'augmenter les maxima prévus pour leurs prestations éventuelles.

Lot	Intitulé du lot	Nom de l'entreprise	CP VILLE
2	Clôtures, portails	Fermetures de Touraine	37310 REIGNAC SUR INDRE
		Touraine Clôtures	37600 BEAULIEU LES LOCHES
		Les Artisans Paysagistes	37501 CHINON
4	Toiture terrasse, étanchéité, bardage	Bergeret	37270 MONTLOUIS SUR LOIRE
		SMAC	37705 SAINT PIERRE DES CORPS
5	Charpente, couverture, zinguerie	Desperches	37600 SAINT JEAN SAINT GERMAIN
		Destrois	37520 LA RICHE
		Merlot	37120 RICHELIEU
11	Chauffage, Ventilation-climatisation	MQB	37320 ESVRES SUR INDRE
		Forclum	37300 JOUE LES TOURS
12	Plomberie-Sanitaire	MQB	37320 ESVRES SUR INDRE
		Forclum	37300 JOUE LES TOURS
		Berthier	37520 LA RICHE
13	Électricité – Courants forts – Courants faibles	Ohmega	37390 NOTRE DAME D'OE
		SNEF	37300 JOUE LES TOURS
		Forclum	37300 JOUE LES TOURS

DOSSIER N° 12

**FOURNITURE DE MATÉRIEL DE SIGNALISATION SONORE ET
LUMINEUSE - MARCHÉ N° 2007/49/1 - AVENANT N° 1**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'avenant portant changement de dénomination de la Société Franclair Signalisation dans le marché n° 2007/49/1.

DOSSIER N° 13

ACQUISITION DE VÉHICULES INCENDIE - CHOIX DES TITULAIRES

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent Monsieur le Président à signer, dans le cadre de l'acquisition de véhicules incendie, tous les documents relatifs aux marchés conclus avec les entreprises citées ci-dessous.

Lot	Intitulé du lot	Nom et Adresse de l'entreprise attributaire	Montant HT annuel
1	Acquisition d'une E.P.S.A. de 30 mètres	Iveco Magirus Camiva 72231 SAINT ALBAN LEYSSE	389 780 € + <u>option 1</u> : pour la boîte automatique 11 590 € + <u>option 4</u> : pour le groupe électrogène 6 900 € Soit un total de 408 270 € (<u>option 3</u> : télémaintenance comprise dans l'offre)
2	Acquisition d'un FPT I	GIMAEX SAS 77292 MITRY MORY	150 480 €

DOSSIER N° 14

**ACQUISITION DU TERRAIN DU CENTRE DE FORMATION DU SDIS 37 -
MODIFICATION**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent :

- l'acquisition, auprès de la commune de Ballan-Miré, d'une partie de la parcelle cadastrée section AT N° 79 pour une superficie d'environ 213 392 m² pour la somme de 148 674,40 € (sachant qu'en outre il sera remboursé à la commune de Ballan-Miré les frais d'aménagement du site qu'elle a assumé pour un montant de 32 310,60 €.

- M. le Président à signer tous les documents nécessaires à cette opération, notamment l'acte notarié, et toutes les pièces afférentes à la résiliation du bail à construction.

DOSSIER N° 15

CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL D'AMBOISE - CHOIX DU TERRAIN

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- acceptent la cession par la communauté de communes du Val d'Amboise, de la parcelle située sur la zone de la Boitardière à AMBOISE cadastrée section F N° 2609 pour une superficie d'environ 15 000 m² et pour l'euro symbolique, afin de servir à la construction du futur Centre de Secours Principal d'AMBOISE.

- autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'opération, notamment l'acte notarié, les frais afférents étant à la charge du SDIS.

DOSSIER N° 16

**MARCHÉ DE FOURNITURE DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS -
MARCHÉ 5/14/5 - AVENANT N° 2**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent M. le Président à signer l'avenant n° 2 au marché 05/14/5 – lot 5 (numéro coloré) de fournitures de services de télécommunications passé avec l'entreprise Neuf Cegetel afin de reporter la date de fin du marché au 30 juin 2009.

DOSSIER N° 17

MARCHÉ DE MISE AUX NORMES DES ASCENCEURS - AVENANT N° 1

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'avenant n° 1 au marché n° 2008/9/1 (travaux de remise à niveau technique du parc d'ascenseurs du SDIS 37) avec l'entreprise Thyssen Krupp d'un montant de - 29 816 € H.T.

DOSSIER N° 18

**MARCHÉ VÉHICULE DE TYPE CAMION CITERNE GRANDE CAPACITÉ
EAU MOUSSE - REMISE DE PRÉNALITÉS - 08/2/1**

Après en avoir délibéré, les membres Bureau décident :

- d'accorder une remise de pénalité de 21 jours à la Société Rocher au titre de l'exécution du marché pour l'aménagement d'un Camion Citerne Grande Capacité Eau Mousse correspondant au retard de la société prestataire CTD.

- d'appliquer une pénalité de 7 jours, soit un montant de 2 389,04 € TTC.

DOSSIER N° 19

**CENTRE DE FORMATION - MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE DE MAÎTRISE
D'OEUVRE**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent la passation d'un marché complémentaire de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet JP GAUTIER de Lussac les Châteaux pour un montant de 74 774,16 € HT suite aux travaux d'études réalisés par l'architecte dans le cadre du redimensionnement du Centre de Formation de Ballan-Miré.

DOSSIER N° 20

**MISSION SPS ET CONTROLEUR TECHNIQUE - CPI DE CHEMILLÉ-
SUR-DÊME - MARCHÉS N° 2008/20/1 ET - 2008/21/1 - AVENANT N° 1**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs aux avenants n° 1 concernant les missions respectives de SPS et de contrôle technique pour le CPI de Chemillé-sur-Dême, avec les Sociétés :

- Bureau Véritas -marché n° 2008/20/1 pour un montant de 640,64 € HT.
- Sté Apave - marché 2008/21 /1 pour un montant de 2 322,88 € HT.

DOSSIER N° 21

**CONVENTION PASSÉE AVEC L'IRSA POUR LA MÉDECINE
PROFESSIONNELLE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET
TECHNIQUES**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent Monsieur le Président à signer la convention entre le SDIS et l'IRSA pour entériner les nouvelles modalités de mise en œuvre de la prestation du service de médecine professionnelle et préventive pour les personnels administratifs et techniques (annexe n° 6).

BUREAU DU 16 AVRIL 2009

DOSSIER N° 22

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN – IMPLANTATION D'UN BUNGALOW POUR LE CENTRE DE SECOURS DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent Monsieur le Président à signer la convention, à compter du 1^{er} janvier 2008, avec l'Association Diocésaine pour la mise à disposition d'un terrain situé à Montlouis-sur-Loire, pour une période de 3 ans renouvelable une fois 3 ans, moyennant une compensation symbolique de 400 € par an. Ce terrain est destiné à l'implantation d'un bungalow pour les jeunes sapeurs pompiers du Centre de Secours de Montlouis-sur-Loire.

DOSSIER N° 23

CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGIELS DE LA GAMME SIS

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- acceptent la passation des contrats de maintenance des logiciels de la gamme SIS ci-après :
- module SIS-GRH.
- module SIS-PAIE.
- module SIS-VACATIONS.
- module SIS-FORMATION.
- module SIS-FINANCES.
- module SIS-SERVICES TECHNIQUES.
- module SIS-STATISTIQUES.
- connecteur système d'alerte.
- autorisent M. le Président à signer lesdits contrats pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par reconduction expresse (durée maximale de 4 ans – 1^{ère} année comprise) avec une date de mise en vigueur au 1^{er} janvier 2009 pour un montant annuel de 47 226,45 € TTC.

Le coût des contrats de maintenance sera imputé sur l'article 6156.

DOSSIER N° 24

RÉFORME DE MATÉRIELS D'INCENDIE ET DE SECOURS

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- acceptent la mise à la réforme pour sa valeur nette comptable des matériels dont la liste figure en annexe. La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2009, des biens qui seront détruits s'élèvent respectivement, par article budgétaire, aux sommes suivantes : (annexe n° 7).

Articles	VA	Amortissement cumulé	VNC au 31/12/2009
Total article 21568	6 249,06 €	6 043,42 €	205,64 €
Total article 21571	728,25 €	728,25 €	0,00 €
Total article 21578	5 704,70 €	5 665,11 €	39,59 €
Total article 2188	3 645,32 €	3 563,86 €	81,46 €

DOSSIER N° 25**RÉFORME DE MATÉRIELS INFORMATIQUES ET DE COMMUNICATIONS**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- acceptent la mise à la réforme pour sa valeur nette comptable des matériels dont la liste figure en annexe. La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2009, des biens qui seront détruits s'élèvent respectivement, par article budgétaire, aux sommes suivantes : (annexe n° 8).

Articles	VA	Amortissement cumulé	VNC au 31/12/2009
Total article 21538	433 985,14 €	415 868,83 €	18 116,31 €
Total article 2183	6 396,32 €	3 956,39 €	2 439,93 €

DOSSIER N° 26**INDEMNISATION D'UN STAGIAIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau acceptent d'attribuer, pendant une période de 3 mois, soit du 1er avril au 30 juin 2009, le versement d'une indemnisation mensuelle égale à 30 % du SMIC exonérée de charges au bénéfice d'un étudiant stagiaire affecté à la Direction de l'Administration Générale, des Finances et des Ressources Humaines.

DOSSIER N° 27**MARCHÉ VÉHICULE DE TYPE CAMION CITERNE GRANDE CAPACITÉ
EAU MOUSSE - ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 11-23-03-2009**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'annuler la délibération n° 11-23-03-2009 du 23 mars 2009 relative à la remise de pénalités accordée à l'entreprise ROCHER, suite à la confirmation de la livraison du véhicule de type camion citerne grande capacité eau mousse le 2 mars 2009, soit dans le délai d'exécution de 9 mois.

DOSSIER N° 28

**CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE LUYNES/FONDETTES -
CESSION DE TERRAIN**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- acceptent la cession, par la commune de Luynes, d'une parcelle d'environ 6 000 m² à extraire du terrain cadastré section AS n° 138 situé au lieu dit « Les Doguins » pour l'euro symbolique, destiné à l'implantation du futur Centre de Secours Luynes/Fondettes.

- autorisent M. le Président à signer les documents nécessaires à l'opération, notamment l'acte notarié, les frais afférents étant à la charge du SDIS.

DOSSIER N° 29

MISE AUX NORMES DES ASCENSEURS – AVENANT N° 2

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent M. le Président à signer l'avenant n° 2 au marché 2008/9/1 avec l'entreprise Thyssen Krupp, suite à une rénovation des deux ascenseurs principaux du CSP Tours Centre, pour un montant de 23 049 € HT.

BUREAU DU 25 JUIN 2009

DOSSIER N° 30

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE DES SAPEURS-POMPIERS - AVENANTS N° 2

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent le Président à signer les avenants n° 2, pour augmenter le seuil maximum, avec les entreprises citées ci-dessous, dans le cadre de l'appel d'offres pour la fourniture d'équipements de protection individuelle des sapeurs-pompiers :

Lot	Intitulé du lot	Nom de l'entreprise	Minimum	Maximum initial	Nouveau Maximum
3	Chemises d'intervention, tee-shirts et polos	Regain 81000 LA BURGUIERE	16 000 € HT	45 000 € HT	49 500 € HT
5	Chemises diverses	Guy Leroy 62000 NORRENT FONTES	1 000 € HT	4 000 € HT	4 600 € HT

DOSSIER N° 31

MARCHÉ DE TRAVAUX - CPI DE CHEMILLÉ-SUR-DÊME/LES HERMITES - CHOIX DES TITULAIRES

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent le Président à signer les marchés avec les entreprises citées ci-dessous, dans le cadre de l'appel d'offres pour la construction d'un Centre de Première Intervention à Chemillé-sur-Dême :

Lot	Intitulé du lot	Nom de l'entreprise	CP VILLE	Montant HT
1	Terrassement VRD	SCREG Ouest	37205 TOURS	57 312,03 €
2	Maçonnerie Gros Œuvre	Spie Batignolles	37551 SAINT AVERTIN	70 112,90 €
3	Charpente métallique	SARL SERMETAL	86240 LIGUGE	22 873,00 €
4	Étanchéité Bardage	Ets PIOT	37600 BRIDORÉ	50 255,01 €
5	Menuiserie extérieure	SN FRANCHET	37174 CHAMBRAY LÈS TOURS	14 685,00 €
6	Menuiserie intérieure	Villevaudet Ets	37530 CHARGÉ	10 604,00 €
7	Cloisons sèches Isolation	Villevaudet Ets	37530 CHARGÉ	10 420,83 €
8	Plafonds suspendus Isolation	SARL Planiso	37270 MONTLOUIS S/LOIRE	4 300,00 €
9	Revêtement de sols	Brazillier Alexis	37530 CHARGÉ	11 529,21 €
10	Electricité	CEE	37700 ST PIERRE DES CORPS	22 220,00 €
11	Plomberie Sanitaire	Mangeant SARL	37530 POCÉ SUR CISSE	11 451,35 €
12	Chauffage Ventilation	Missenard Quint B	37320 ESVRES SUR INDRE	26 224,90 €
13	Peinture Revêtements muraux	Sarl Charron	37330 VILLIERS AU BOUIN	5 755,69 €
14	Portes sectionales	Bretagne Fermeture Industrielle	29500 ERGUÉ GABÉRIC	5 880,00 €
15	Clôtures portail	SARL Vinerier	37320 LOUANS	12 306,00 €
16	Pylone radio	Nord Pylones	59210 COUDEKERQUE BRANCHE	8 040,00 €

DOSSIER N° 32

AVENANTS DE TRANSFERT AUX MARCHÉS NEUF CEGETEL

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent le Président à signer les avenants aux marchés ci-dessous afin de prendre en compte la fusion absorption de la société Neuf Cegotel, qui devient, à compter du 1^{er} avril 2009, la société SFR pour :

- le marché n° 08/33/1 : Téléphonie fixe – abonnements, compléments d'abonnement, trafic entrant et sortant toutes destinations pour les accès T2 fort trafic téléphonie fixe – trafic sortant éligible à la présélection pour tous les sites hors accès T2 fort trafic.

- le marché n° 08/33/4 : Réseau privé virtuel et accès internet.

DOSSIER N° 33

**RÉSILIATION DU MARCHÉ 2005/6/1 - MISSION OPC POUR LA
CONSTRUCTION DU CENTRE DE FORMATION DU SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, suite au redimensionnement du Centre de Formation à Ballan-Miré, décident de résilier le marché 2005/6/1 mission Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC) signé avec l'entreprise CRX Management.

DOSSIER N° 34

**CENTRE DE FORMATION - CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET OPC
- MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET
RÉHABILITATION**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent le Président à signer tous les documents relatifs au marché complémentaire avec le Cabinet Gautier et ses co-traitants Ingénierie du Moulin, Cabinet Mit, DL Infra, Bureau d'Études Poureau et Société LBE, pour la construction et la réhabilitation du Centre de Formation, nouveau projet.

Le marché complémentaire s'élèvera à 126.350,80 € HT, soit :

- 957.203 € HT x 12 % = 114 864,36 € HT avec les deux missions complémentaires.

- et un montant de 11 486,44 € HT pour la mission OPC.

DOSSIER N° 35

**MISE À JOUR DE LA CONVENTION COMPAGNIE FERMIÈRE ET
INDUSTRIELLE DES AUTOROUTES (COFIROUTE)**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent le Président à signer la nouvelle convention afférente aux modalités d'intervention du SDIS 37 sur le réseau autoroutier concédé à COFIROUTE dans le cadre du nouveau tronçon d'autoroute de l'A 85 (annexe n° 9).

DOSSIER N° 36

CONVENTION COS

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent le Président à signer la nouvelle convention avec le Comité des Œuvres Sociales du SDIS 37 pour une durée maximum de 5 ans. (annexe n° 10)

DOSSIER N° 37

**CENTRE DE FORMATION - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES
COMPAGNONS DU DEVOIR**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent le Président à signer la convention avec l'Association des compagnons du devoir concernant la réalisation d'une charpente pédagogique au centre de formation à Ballan-Miré. Cette charpente pédagogique permettra aux sapeurs-pompiers et aux stagiaires de pratiquer des exercices de toiture et apprendre les différents points d'ancrage pour une progression en sécurité (annexe n° 11).

DOSSIER N° 38

**CONVENTIONS FINANCIÈRES RELATIVES AUX TRANSPORTS SMUR
DES CHU DE CHINON, D'AMBOISE/CHÂTEAU-RENAULT ET DE
TOURS**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent le Président à signer les nouvelles conventions avec les centres hospitaliers de Tours, Amboise/Château Renault et Chinon pour le paiement des transports SMUR réalisés par le SDIS. Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2009 pour une durée de trois ans (annexe n° 12).

DOSSIER N° 39**VENTE N° 1 SUR 2009 DE 18 VÉHICULES**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent :

- la vente pour 11 530 € de 18 véhicules dont la valeur d'acquisition (article 21561) s'élevait à la somme de 345 463,17 €, l'annuité 2009 à 3 763,46 € et la Valeur Nette Comptable (VNC) au 31/12/2009 à 13 143,94 € (cf. liste jointe au présent rapport) (annexe n°13).

- le mandatement d'honoraires de Five Auction Tours pour un montant global de 275,80 €.

DOSSIER N° 40**PROPOSITION DE VENTES DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau acceptent la proposition de vente des véhicules et équipements dont la liste est ci-après annexée, organisée par la Sté Five Auction, ainsi que leur sortie de l'inventaire de l'établissement (annexe n°14).

DOSSIER N° 41**RÉFORME D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau acceptent la mise à la réforme pour sa valeur nette comptable des matériels énumérés ci-dessous, ainsi que leur retrait du patrimoine de l'établissement public.

N° Paierie/SDIS	Désignation	Quantité	Imputation	VA	Annuité 2009	Amortissement opéré au 31/12/2009	VNC au 31/12/2009	Proposition	Observation
1990-00603	100 Casque Fi Nickel	100	21568	16 293,52€	0,00 €	16 293,52 €	0,00 €	Destruction	Hors d'usage

Le montant de la dépense à prévoir pour la mise à la destruction de ces matériels et équipements de protection individuelle, est d'environ 200 € HT la tonne.

DOSSIER N° 42**OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE D'UN MONTANT DE 4 000 000 €**

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation des offres, vu la proposition de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne Loire Centre, et après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Loire Centre une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive ». Celle-ci permet au SDIS, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal Internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau Internet). Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage du SDIS.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que le SDIS 37 décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 4 000 000,00 €
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable à un tirage Eonia + marge de 0,79 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle, à terme échu
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 1 000,00 €
- Commission de gestion : néant

- *Commission de mouvement :* néant
- *Commission de non-utilisation :* néant

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte du SDIS. Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Les membres du Bureau autorisent également M. le Président :

- *à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.*
- *à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUIN 2009

DOSSIER N° 43

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, hors la présence du Président :

- approuve le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2008 dont les résultats se présentent comme suit, en conformité avec le compte de gestion du Payeur Départemental :

Exécution du budget				
	Mandats émis	Titre émis	Reprise des Résultats Antérieurs	Résultat cumulé ou solde d'exécution (A)
Total du Budget	59 154 940,80 €	60 491 856,00 €	456 956,24 €	1 793 871,44 €
Fonctionnement Total	37 777 449,63 €	39 061 280,38 €	646 585,19 € ⁽¹⁾	1 930 415,94 €
Investissement Total	21 377 491,17 €	21 430 575,62 €	- 189 628,95 €	- 136 544,50 €
Dont 1068		2 180 654,00 €		

- procède à l'affectation des résultats de l'exercice 2008 au Budget Supplémentaire 2009 (annexe n° 15).

DOSSIER N° 44

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2009

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, approuvent :

- le Budget Supplémentaire 2009 qui s'équilibre en dépenses et recettes en section de fonctionnement à la somme de 912 992,78 € et en section d'investissement à 4 154 672 €, tel qu'il est présenté dans les maquettes comptables ci-jointes (annexe n° 16).

- la réduction, d'un montant de 169 000 €, des autorisations de programme des opérations figurant à l'annexe 1 « Programme Prévisionnel d'Investissement 2004-2009 » et à l'annexe 3 « Tableau des autorisations sur Programme Prévisionnel des Équipements (PPE) 2009-2011 ».

- l'actualisation des crédits de paiement des opérations telles qu'elles figurent aux annexes 1, 2 et 3.

- l'allocation d'une subvention complémentaire au Comité des Œuvres Sociales du SDIS de 5 000 €.

DOSSIER N° 45

NEUTRALISATION BUDGÉTAIRE 2009

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, autorisent le Président à procéder, partiellement, à la neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics. En l'occurrence, la neutralisation s'élèvera, pour l'exercice 2009, à 981 409,77 € répartie de la façon suivante :

- 220 473,13 € pour l'imputation 21311.

- 624 084,80 € pour l'imputation 21312.

- 136 851,84 € pour l'imputation 214.

DOSSIER N° 46

RÈGLEMENT OPÉRATIONNEL

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, émettent un avis favorable au nouveau Règlement Opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire tel qu'il est présenté en annexe (annexe n° 17).

DOSSIER N° 47

**RESSOURCES HUMAINES - EXAMEN DE DISPOSITIONS STATUTAIRES
ET TRANSFORMATIONS DE POSTES**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, conformément au rapport exposé ci-dessus, autorisent le Président à :

- *transformer les postes susvisés, au titre de l'année 2009 (paragraphe I) (annexe n° 18).*
- *procéder aux déclarations de vacances de postes d'emplois correspondantes.*
- *signer les arrêtés correspondants.*
- *supprimer le poste de chargé de mission du Centre de Formation à compter du 1er mai 2009.*
- *adopter le tableau des effectifs 2009 mis à jour.*
- *prendre acte de la mise à disposition de deux agents auprès, pour l'un, du CHRU de TOURS à temps complet et, pour l'autre, auprès d'un syndicat à mi-temps et donner délégation au bureau pour approuver les documents et modalités pratiques qui en découlent.*
- *approuver la qualification d'emploi de direction pour le poste de chef de groupement occupant les fonctions de Directeur des Services Techniques.*

DOSSIER N° 48

**INSTAURATION DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS ET DÉLÉGATION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION AU BUREAU**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration :

- *autorisent l'instauration, à partir de 2009, du Compte Épargne Temps (CET) au sein de l'Établissement Public.*
- *accordent une délégation au Bureau pour déterminer, après concertation avec les représentants du personnel, les règles précises d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du CET au sein du SDIS d'Indre-et-Loire.*

DOSSIER N° 49

**RÉVISION DES TAUX DE PROMOTION PERMETTANT L'ACCÈS AUX
GRADES D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DE 1^E CLASSE**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent la révision des taux de promotion pour faciliter l'accès des agents des filières administrative et technique à l'échelle 4 de rémunération et permettre leur déroulement de carrière.

La proposition de modification figure en annexe (annexe n° 19).

DOSSIER N° 50

**RÉVISION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration arrêtent le règlement intérieur du Comité Consultatif Départemental des sapeurs-pompiers Volontaires (CCDSPV) tel qu'il est présenté en annexe (annexe n° 20).

DOSSIER N° 51

**COMMUNICATION POUR INFORMATION DU RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITÉ DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES POUR L'ANNÉE
2008**

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance du rapport annuel d'activité des sapeurs-pompiers volontaires pour l'année 2008 (annexe n° 21).

**RÉORGANISATION DU GROUPEMENT DE LA FORMATION ET DU
SPORT**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent la mise en place, à compter du 1^{er} juillet 2009, du nouvel organigramme du Groupement de la Formation et du Sport tel qu'il figure en annexe (annexe n° 22).

BUREAU DU 10 JUILLET 2009

DOSSIER N° 53

REMISE DE PÉNALITÉS - MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DE BOTTES POUR J.S.P.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'accorder une remise totale de pénalités de retard d'un montant de 198,49 €, à la Société Cléon, dans le cadre du marché de fournitures de bottes pour les jeunes sapeurs-pompiers (marché 2006/10/13).

DOSSIER N° 54

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SUR DIFFÉRENTS SITES DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE - AVENANT N° 1 - N° 08/8/1

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent M. le Président à signer tous les documents relatifs à l'avenant n° 1 au marché 2008/8/1 - entretien des espaces verts - conclu avec la société « les Jardins de David » afin d'ajouter le site du Centre de Formation à Ballan-Miré à la liste des sites de la compagnie Centre – lot 1.

DOSSIER N° 55

MISE AUX NORMES DES ASCENSEURS - MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- annulent la délibération du 11 mai 2009 relatif à l'avenant n° 2 - lot 1 avec l'entreprise Thyssen Krupp, suite à une erreur de compréhension de lecture du devis entre les services techniques du SDIS et la société Thyssen Krupp ;

- autorisent M. le Président à signer tous les documents relatifs au marché complémentaire avec Thyssen Krupp pour les travaux de valorisation des deux ascenseurs principaux du CSP de Tours Centre pour un montant de 28 220 € HT.

DOSSIER N° 56

RÉSILIATION DU MARCHÉ DE CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE FORMATION DU SDIS 37 ET MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, suite au redimensionnement du Centre de formation, autorisent M. le Président à :

- résilier le marché n° 2005/19/1 d'un montant de 85.482 € HT (y compris avenant n° 1) avec Bureau Véritas,

- indemniser Bureau Véritas sur la base de 4 % des missions non réalisées hors TVA en application de l'article 36 du CCAG - prestations intellectuelles, soit 1 356,67 € HT,

- signer tous les documents relatifs au marché complémentaire avec Bureau Véritas pour un montant de 14.820 € HT concernant les travaux du nouveau projet – phase 2.

DOSSIER N° 57

CONVENTION AUTORISATION INSTALLATION RADIO ÉLECTRIQUE SUR LE CHÂTEAU D'EAU

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, autorisent M. le Président à signer la convention avec le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de Vallères/Lignièrès de Touraine pour l'installation, à titre gratuit, sur le château d'eau de Lignièrès de Touraine, d'une station radio électrique destinée à l'exploitation du réseau de télécommunication du SDIS.

Cette convention, conclue pour une durée de 8 ans à compter de la notification, sera reconduite tacitement par période d'une année pour une durée totale qui ne pourra excéder 12 ans. (annexe n° 23).

BUREAU DU 7 SEPTEMBRE 2009

DOSSIER N° 58

MISSION DE COORDINATION SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE FORMATION DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- de résilier le marché 2005/20/1 signé avec la société CRX Consultants
- autorisent le Président à signer le marché complémentaire au marché de prestations intellectuelles avec la société CRX Consultants pour la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé de la nouvelle phase 2 du Centre de Formation, pour un montant de 6 539,50 € H.T.

DOSSIER N° 59

RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX INTÉRIEURS DU CS NEUVY LE ROI MARCHÉ N° 09/6/6 - AVENANT N° 1

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- acceptent la passation de l'avenant n° 1 au marché n° 2009/6/6 avec la société Magalhaes de Montlouis sur Loire suite à des travaux supplémentaires à réaliser dans les locaux intérieurs du Centre de Secours de Neuvy le Roi, d'un montant de 365,01 € H.T
- autorisent le Président à signer ledit avenant et les pièces de marché correspondantes.

DOSSIER N° 60

MARCHÉ DE SERVICE RELATIF À LA PRESTATION D'ASSURANCES POUR LES BESOINS DU SDIS - CHOIX DES TITULAIRES

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent le Président à signer tous les documents relatifs aux marchés de service pour la prestation d'assurances pour les besoins du SDIS conclus avec les entreprises citées ci-dessous :

Lot	Désignation	Société	Montant
1	Responsabilité et risques annexes	Cabinet PNAS/AREAS	Offre de base : 15 455,72 € TTC/an Option n°1 (protection juridique) : 2 737, 91 € TTC/an Option n° 2 (Peloton cynophile) : 300 € TTC/an
2	Flotte automobile et risques annexes	SMACL	157 292,41 € TTC/an
3	Risques statutaires des Sapeurs-Pompiers Professionnels et agents du SDIS	Dexia-SOFCAP-Pro BTP	Offre de base (décès) : 0,18 % Option n° 1 (accident de travail) : 1,49% Option n° 2 (maladie de longue durée, longue maladie) : 0,98 % Option n° 4 (maladie ordinaire) : 0,74 %
4	Protection sociale des Sapeurs Pompiers Volontaires	Frاند & Associés /CIAM	22,13 € HT par SP soit 39 922,52 € TTC
5	Protection juridique des agents et des administrateurs	Déclaré sans suite	
6	Bris de machine échelles	MMA /Polyassur	3 560 € TTC /an

DOSSIER N° 61**RECETTES / ADMISSION EN NON VALEUR**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'admettre en non valeur les titres ci-après:

<i>N° de titre</i>	<i>Date d'émission</i>	<i>Débiteur</i>	<i>Montant</i>	<i>Motif du non recouvrement</i>
469	2006	M. EL ATRASSI	101,00 €	Échec des procédures de recouvrement
304	2007	SARL ERCIYES	179,40 €	Échec des procédures de recouvrement
443	2008	CNRACL	0,02 €	Somme modique

DOSSIER N° 62**CONVENTION DE FOURNITURE DE PRESTATION DE FORMATION AU PROFIT DE TIERS**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- approuvent la convention établie entre le SDIS 37 et l'Association pour la Prévention dans le Transport d'Hydrocarbures (APTH),

- autorisent le Président à signer :

• la convention avec l'APTH

• toutes les conventions de fournitures de prestation de formation dans le respect des conditions financières telles qu'elles ont été fixées par délibération du 17 décembre 2008. (annexe n° 24)

DOSSIER N° 63**DON D'UN VÉHICULE À LA MUSIQUE DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE TOURAINE**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent la sortie de l'inventaire du SDIS du véhicule figurant sur la liste ci-après annexée et acceptent le don, à titre gracieux, à la Musique Départementale des sapeurs-pompiers de Touraine. (annexe n° 25)

BUREAU DU 5 OCTOBRE 2009

DOSSIER N° 64

MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DE LOCAUX POUR LE CPI DE SEPMEs - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DU 25 SEPTEMBRE 2000

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- acceptent la mise à disposition, par la commune de SEPMEs, des locaux du premier étage de l'actuel Centre de Première Intervention, à titre gratuit, à compter du 1er novembre 2009,

- autorisent le Président à signer tous les documents relatifs à l'avenant n° 1 à la convention signée le 25 septembre 2000 avec la commune de SEPMEs pour la mise à disposition de biens immobiliers.

DOSSIER N° 65

TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS CSP TOURS CENTRE - MARCHÉ N° 09/16/4 - AVENANT N° 1

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent le Président à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux n° 2009/16/4 avec la Société Missenard Quint B d'un montant de 1 298,11 € H.T., suite à une modification de prestation à effectuer lors des travaux de réhabilitation au CSP de Tours Centre.

DOSSIER N° 66

RÉFORME DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau acceptent la mise à la réforme pour sa valeur nette comptable des matériels dont la liste figure en annexe. La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2009, des biens qui seront détruits s'élèvent respectivement, par article budgétaire, aux sommes suivantes : (annexe n° 26)

Articles	VA	Amortissement cumulé	VNC au 31/12/2009
Total 2183	102 471,80 €	61 237,15 €	41 234,65 €
Total 2184	72 189,87 €	37 372,17 €	34 817,70 €
TOTAL	174 661,67 €	98 609,32 €	76 052,35 €

DOSSIER N° 67

PROPOSITION DE DON D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent la sortie de l'inventaire du SDIS des matériels figurant sur la liste ci-dessous et acceptent le don à l'Association Yachachi, à titre gracieux pour venir ainsi en aide aux populations les plus défavorisées des Andes Centrales du Pérou.

N° Paierie/SDIS	Désignation	Quantité	Imputation	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissement opéré au 31/12/2009	VNC au 31/12/2009	Observation
1992-01003	Paires de rangers A4	140	21568	10 250,00 €	0,00 €	10 250,00 €	0,00 €	Hors d'usage
1992-01014	Paires de rangers R89	200	21568	14 642,64 €	0,00 €	14 642,64 €	0,00 €	
1992-01016	Paires de rangers R4	250	21568	18 303,30 €	0,00 €	18 303,30 €	0,00 €	
1993-00549	Paires de rangers	50	21568	3 733,82 €	0,00 €	3 733,82 €	0,00 €	
1993-00610	Paires de rangers R4	10	21568	746,76 €	0,00 €	746,76 €	0,00 €	
			Total	47 676,76 €	0,00 €	47 676,76 €	0,00 €	

**ACTUALISATION DES FRAIS DE FORMATION ET LOCATION DE SALLES
DE COURS POUR LES ORGANISMES EXTÉRIEURS**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le tableau modifié pour l'année 2009 des tarifs de prestations du Centre de Formation du SDIS 37, tel qu'annexé ci-après, afin de prendre en compte la location de salle ainsi que les deux formations supplémentaires (Recyclage PSC 1 et Formation de Moniteurs de Premiers Secours) dans les formations forfaitaires. (annexe n° 27)

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau adoptent les modalités de procédure d'un concours d'architecture et d'ingénierie concernant la construction du Centre de Secours Principal d'AMBOISE, à savoir qu'il est décidé:

- d'autoriser le lancement d'un concours d'architecture et d'ingénierie conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics ;

- d'arrêter à trois le nombre de concurrents qui seront sélectionnés par le jury à l'issue de l'appel public de candidature ;

- de déterminer le principe d'allouer à chaque candidat qui aura exécuté les prestations demandées (dossier d'esquisse) une indemnité de 45 000 € TTC à répartir entre les trois projets, étant entendu que pour le lauréat, l'indemnité sera comprise dans le montant de son marché de maîtrise d'œuvre;

- d'arrêter la composition du jury comme suit :

** le Président du Conseil d'Administration, M. LANDRÉ, en qualité de président ou son représentant, Mme CHEVET,*

** deux membres de l'Assemblée Délibérante (deux titulaires : M. GUYON et M. GAUTREAU et deux suppléants : M. ROIRON et M. TRYSTRAM)*

** en qualité de personnalités qualifiées :*

- le Président de la Communauté de Communes du Val d'Amboise*
- deux architectes désignés par le Conseil de l'Ordre des Architectes*
- le Directeur Départemental du service d'incendie et de secours*

** assistent également aux réunions du jury (voix consultative) :*

- le Payeur Départemental*
- le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes*
- le directeur des services techniques du SDIS sera rapporteur de la commission technique devant le jury*
- le technicien de la DST qui sera chargé du suivi du chantier du CSP d'Amboise*
- le chef de Centre du CSP d'Amboise*
- la Directrice de l'administration Générale et des ressources humaines du SDIS*
- le chef du service juridique et des marchés publics du SDIS*

- d'arrêter le montant de la vacation due par demi-journée, pour chaque architecte membre du jury, à la somme de 260 € TTC, augmenté des frais de déplacement sur la base de 0,35 €/KM et des éventuels frais de péage sur présentation de justificatif;

- d'autoriser M. le Président du Conseil d'Administration, après la réunion du jury, à arrêter la liste nominative de trois concurrents admis à remettre des prestations ;

- d'autoriser M. le Président, en tant que personne responsable des marchés, à négocier avec tous les lauréats, aux fins d'une attribution du marché de maîtrise d'œuvre par l'assemblée délibérante (ou le Bureau par délégation) ;

- d'autoriser M. le Président à signer le permis de construire et toutes pièces relatives à l'instruction des opérations.

DOSSIER N° 70**FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIÈCES DÉTACHÉES POUR LES VÉHICULES ET ENGIN DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent le Président à signer les marchés pour la fourniture et la livraison de pièces détachées pour les véhicules et engins du SDIS d'Indre-et-Loire avec les sociétés ci-dessous :

Lot	Intitulé du lot	Nom de l'entreprise
1	Pièces détachées pour camions de marque Renault Truck	Touraine Trucks
1	Pièces détachées pour camions de marque Renault Truck	AD Grand ouest Val de Loire Poids Lourds
2	Pièces détachées pour camions de marque Mercedes	SERVIT Mercedes
2	Pièces détachées pour camions de marque Mercedes	AD Grand ouest Val de Loire Poids Lourds
3	Pièces détachées pour camions de marque Iveco	AD Grand ouest Val de Loire Poids Lourds
4	Pièces détachées pour camions de marque Man	AD Grand ouest Val de Loire Poids Lourds
5	Pièces détachées pour véhicules VL, VU de marque Renault	SA Renault Group Tours
5	Pièces détachées pour véhicules VL, VU de marque Renault	Auto Distribution Touraine
6	Pièces détachées pour véhicules VL, VU de marque Peugeot	Auto Distribution Touraine
7	Pièces détachées pour véhicules VL, VU de marque Citroën	Auto Distribution Touraine
8	Pièces détachées pour véhicules VL, VU de marque Land Rover	Auto Distribution Touraine

DOSSIER N° 71**ACQUISITION DE VÉHICULES INCENDIE – CHOIX DES TITULAIRES**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent le Président à signer tous les documents relatifs au marché d'acquisition de Véhicules de Tourisme Utilitaires (lot 2) avec la société Renault Trucks de Chambray lès Tours.

DOSSIER N° 72**RÈGLEMENT D'OCCUPATION D'UN LOGEMENT AU CSP TOURS CENTRE ATTRIBUÉ PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le règlement d'occupation de logement au CSP Tours Centre, attribué aux sapeurs-pompiers par nécessité absolue de service. (annexe n° 28)

DOSSIER N° 73**MARCHÉ VÉHICULE ANTI POLLUTION (VAP) - MARCHÉ N° 2008-19 - REMISE DE PÉNALITÉS À LA SOCIÉTÉ ROCHER**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, décident :

- de réduire le délai de retard à la Société ROCHER de 35 jours, au titre de l'exécution du marché pour l'aménagement et la réalisation d'un véhicule anti pollution (VAP) correspondant au retard de la société SAIR,

- d'appliquer 36 jours de pénalités au lieu des 71 jours, soit :

➤ $36 \text{ jours} \times 138\,110,49 \text{ €} = 9\,943,95 \text{ € TTC}$ au lieu de $19\,611,69 \text{ € TTC}$.

500

DOSSIER N° 74

**MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TÉLÉPHONIQUES SUR
DIFFÉRENTS SITES DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE - AVENANT N° 1 -
N° 2007/16/1**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent le Président à signer tous les documents relatifs à l'avenant n° 1 au marché n° 2007/16/1 avec La Société INEO afin d'ajouter le Centre de Formation du SDIS 37 situé à Ballan Miré à la liste des différents sites du SDIS d'Indre-et-Loire concernés pour la maintenance des installations téléphoniques.

DOSSIER N° 75

**AVENANT N° 2 – ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE DES
SAPEURS-POMPIERS**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent le Président à signer tous les documents relatifs à l'avenant n° 1 au marché de la Société BOCHE n° 06/10/10, pour la fourniture de chaussures de ville Homme et Femme afin d'augmenter le montant maximum du marché à 4 830 € H.T. au lieu de 4 000 € H.T.

DOSSIER N° 76

**TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS CSP TOURS CENTRE MARCHÉ
N° 2009/24/1 - AVENANT N° 1**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent le Président à signer tous les documents relatifs à l'avenant n° 1 au marché de l'entreprise BERTHIER n° 2009/16/4, (lot Plomberie - sanitaires- chauffage) suite à des travaux supplémentaires à réaliser au CSP Tours Centre, pour un montant de 3 872 € H.T.

DOSSIER N° 77

VENTE N° 2 SUR 2009 DE 9 VÉHICULES

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent :

- la vente pour 27 400 € de neuf véhicules dont la valeur d'acquisition (articles 21561 et 2182) s'élève à la somme de 460 068,11 €, l'annuité 2009 à 8 238,22 € et la Valeur Nette Comptable (VNC) au 31/12/2009 à 29 639,91 € (cf. liste jointe au présent rapport),
- le mandatement d'honoraires de Five Auction Tours pour un montant global de 655,41 € (annexe n° 29)

DOSSIER N° 78

VENTE N° 3 SUR 2009 DE 2 VÉHICULES

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent :

- la vente pour 250 € de 2 véhicules dont la valeur d'acquisition (article 21561) s'élève à la somme de 60 811,71 €, l'annuité 2009 à 617,39 € et la Valeur Nette Comptable (VNC) au 31/12/2009 à 385,97 € (cf. liste jointe au présent rapport),
- le mandatement d'honoraires de Five Auction Tours pour un montant global de 5,98 €. (annexe n° 30)

DOSSIER N° 79

**PROPOSITION DE DON D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION
INDIVIDUELLE**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- autorisent la sortie de l'inventaire du SDIS des matériels figurant sur la liste ci-dessous
- acceptent le don à titre gracieux à l'Association des Pompiers d'Urgence Internationale

N° Paierie/SDIS	Désignation	Quantité	Imputation	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissement opéré au 31/12/2009	VNC au 31/12/2009	Observation
1987-00169	Ceinturons	100	21568	904,03 €	0,00 €	904,03 €	0,00 €	Plus aux normes
1989-00197	Ceintures de feu noires	100	21568	949,23 €	0,00 €	949,23 €	0,00 €	
1990-00540	Ceintures de feu noires	120	21568	1 182,47 €	0,00 €	1 182,47 €	0,00 €	
1991-00957	Ceintures de feu noires	250	21568	2 599,06 €	0,00 €	2 599,06 €	0,00 €	
1992-01007	Ceinture de feu en sangle noire CSI	180	21568	1 920,96 €	0,00 €	1 920,96 €	0,00 €	
Total				7 555,75 €	0,00 €	7 555,75 €	0,00 €	

DOSSIER N° 80

MODIFICATION DE DÉLIBÉRATION DE VENTE EN DON DE MATÉRIEL DE DÉSINCARCÉRATION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION POMPIERS DE L'URGENCE INTERNATIONALE

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- acceptent de transformer la délibération de vente en date du 20 mars 2007 pour les matériels ci-dessous, en proposition de don de matériels, à titre gracieux, à l'association des Pompiers de l'Urgence Internationale,

- et imputent la dépense d'un montant de 5 212,94 € au compte 2044 « subventions d'équipement versées » chapitre 041 « opérations patrimoniales ».

N° Inventaire	Type	Article	Valeur acquisition	Annuité	Amortissement opéré au 31/12/2009	VNC au 31/12/2009
1994-00775	2 ensembles thermiques désincarcération avec accessoires	21568	39 097,18 €	2 606,48 €	33 884,24 €	5 212,94 €
	2 groupes électriques désincarcération 1994 et accessoires		Non trouvé à l'inventaire			
Total 21568			39 097,18 €	2 606,48 €	33 884,24 €	5 212,94 €

DOSSIER N° 81

MISE À JOUR DE LA CONVENTION EDF GAZ DE FRANCE DISTRIBUTION TOURAIN RENOMMÉE GAZ RÉSEAU DE DISTRIBUTION FRANCE (GRDF)

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent le Président à signer la convention actualisée entre le SDIS / le Préfet d'Indre-et-Loire / GrDF relative aux missions respectives lors d'interventions communes avec présence de gaz. (annexe n° 31)

DOSSIER N° 82

CONVENTION FINANCIÈRE RELATIVE AUX TRANSPORTS SANITAIRES RÉALISÉS PAR LE SDIS 37 EN CAS DE CARENCE CONSTATÉE DES TRANSPORTEURS SANITAIRES PRIVÉS

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent le Président à signer la nouvelle convention avec le Centre Hospitalier Universitaire de TOURS pour le paiement des transports sanitaires réalisés par le SDIS en cas de carence constatée des transporteurs sanitaires privés. Cette convention prend effet au 1er janvier 2010 pour une durée de trois ans. (annexe n° 32)

DOSSIER N° 83

**COMPTE ÉPARGNE TEMPS - RÈGLES D'OUVERTURE, DE
FONCTIONNEMENT, DE GESTION ET DE CLÔTURE**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le règlement d'utilisation du Compte Épargne Temps du SDIS d'Indre-et-Loire, tel qu'annexé ci-après. (annexe n° 33)

DOSSIER N° 84

**AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE
FINANCEMENT PLURIANNUEL ENTRE LE DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-
LOIRE ET LE SDIS**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président du CASDIS à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat de financement pluriannuel entre le Département d'Indre-et-Loire et le SDIS, dont le projet est joint en annexe, suite à la demande de Madame la Présidente du Conseil Général d'Indre-et-Loire. (annexe n° 34)

DOSSIER N° 85

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 EXERCICE 2009

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent le présent rapport et la Décision Modificative n° 1 de 2009 jointe et ses annexes.

En intégrant la présente Décision Modificative (DM1), le montant cumulé du budget 2009 (BP+BS+DM) s'établit à 77 935 296,26 € dont 38 084 001,48 € en section d'investissement et 39 851 294,78 € en section de fonctionnement. (annexe n° 35)

DOSSIER N° 86

**RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DES CHARGES ET DES RESSOURCES
PRÉVISIBLES DU SDIS POUR L'EXERCICE 2010**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration :

- adoptent, telles qu'elles figurent dans les documents joints au rapport, les annexes (PPI, PPE, PPP) actualisées,

- approuvent le présent rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS pour l'exercice 2010. (annexe n° 36)

DOSSIER N° 87

RÉPARTITION DES CONTINGENTS COMMUNAUX 2010

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration :

- approuvent le montant global des contributions communales de l'année 2010 à la somme de 9 947 481 € (soit une hausse de 0,92% par rapport à 2009),

- adoptent la répartition 2010 de ce montant entre toutes les communes sur la base du contingent 2009 dû par la commune augmenté de 0,92 %, telle qu'elle figure dans le tableau ci-après annexé. (annexe n° 37)

DOSSIER N° 88

**AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE
FINANCEMENT PLURIANNUEL ENTRE LE DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-
LOIRE ET LE SDIS**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président du CASDIS à signer l'avenant n° 2 à la convention de partenariat de financement pluriannuel entre le Département d'Indre-et-Loire et le SDIS, dont le projet est joint en annexe, suite à la demande de Madame la Présidente du Conseil Général d'Indre-et-Loire et à la parution du décret relatif aux sapeurs pompiers volontaires. (annexe n° 38)

DOSSIER N° 89

RAPPORT AUX ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2010

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration prennent acte des orientations budgétaires 2010 telles qu'elles apparaissent dans le document ci-après annexé. (annexe n° 39)

DOSSIER N° 90

DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION APPLICABLES AUX MAJORS LAURÉATS DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE LIEUTENANT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration :

- fixent les ratios de promotion des majors lauréats de l'examen professionnel de lieutenant comme suit, en se référant aux ratios déjà adoptés pour les personnels des filières administrative et technique de même catégorie hiérarchique:

		Nombre d'agents promouvables				
	Grade d'origine	Grade d'accès	= 1	De 2 à 4	De 5 à 9	Sup ou égal à 10
Cat. B	Major avec examen professionnel	Lieutenant	60%	60%	45%	30%

- adoptent, pour le calcul, la règle de « l'arrondi à l'entier supérieur » pour augmenter le nombre d'agents promouvables,

- décident de transformer 3 postes de majors en 3 postes de lieutenants à compter du 1^{er} décembre 2009.)

DOSSIER N° 91

CRÉATION DU GROUPEMENT DE LA PROSPECTIVE, DE L'ÉVALUATION, DE LA COMMUNICATION ET DE LA SÉCURITÉ

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent la modification ci-dessous de l'organigramme fonctionnel de l'établissement:

- création du « Groupement de la Prospective, de l'Évaluation, de la Communication et de la Sécurité » (GPECS),

- suppression du service « Inspection & Sécurité »,

- création du service « Sécurité, Qualité, Environnement »,

- rattachement du service de la Prospective Opérationnelle au sein de ce groupement (au lieu du groupement de la gestion des secours),

- intégration du service Communication au sein du GPECS,

- création du poste de chef du groupement de la prospective, de l'évaluation, de la communication et de la sécurité. (annexe n° 40)

DOSSIER N° 92

DÉFINITION DES EFFECTIFS ET DE L'ENCADREMENT DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DANS LES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS DU CORPS DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent les tableaux de référence des effectifs et de l'encadrement des sapeurs-pompiers volontaires dans les CIS du corps départemental avec son rapport explicatif, tels qu'ils sont présentés ci-après. (annexe n° 41)

BUREAU DU 14 DÉCEMBRE 2009

DOSSIER N° 93

AVENANT N° 1 - MARCHÉ N° 09/17/1 VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES DES INSTALLATIONS ASSUJETTIES AU CODE DU TRAVAIL DES CENTRES DE SECOURS ET DES BÂTIMENTS DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent le Président à signer tous les documents relatifs à l'avenant n° 1 d'un montant de 350 € H.T. avec l'entreprise VERITAS, suite à des modifications à apporter dans les installations des centres de secours assujetties au Code du Travail.

DOSSIER N° 94

AVENANTS N° 1 ET 2 - MARCHÉS N° 08/28/1 ET 08/28/4 - ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES DANS LES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS ET LES BÂTIMENTS DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent le Président à signer tous les documents relatifs aux avenants passés avec la Société Missenard Quint B dans le cadre du marché pour l'entretien et la maintenance des installations thermiques dans les centres d'incendie et de secours et les bâtiments du SDIS, suite à des modifications de prestations à apporter dans les centres de secours ci-dessous :

- avenant n° 2 d'un montant de 2 172 € H.T. pour l'intégration d'installations au CSP Tours Centre et à la Compagnie Centre,

- avenant n° 1 d'un montant de 1 280 € H.T. pour l'intégration d'installations au CSP de Loches et au CS Orbigny.

DOSSIER N° 95

CHOIX DES TITULAIRES - EXTENSION ET RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS DU CENTRE DE FORMATION DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent le Président à signer les marchés conclus avec les entreprises ci-dessous pour l'extension et la réhabilitation des bâtiments du Centre de Formation du SDIS 37 :

Lots	Désignation	Nom et adresse de l'entreprise	Montant HT
1	Gros œuvre-étanchéité-carrelage-faïence	CHARVAIS 37210 Vernou sur Brenne	156.248,33 € HT + <u>option 1</u> : 14.269,96 € HT + <u>option 3</u> : 600,56 € HT Soit 171.118,85 € HT
2	couverture ardoise-bardage zinc-parois ossature bois-bardage bois	MERLOT 37120 Richelieu	41.627,57 € HT + <u>option 1</u> : 750,00 € HT Soit 42.377,57 € HT
3	Menuiseries Extérieures alu et acier- serrurerie - métallerie	SN FRANCHET 37170 Chambray les tours	69.699,60€ HT + <u>option 1</u> : 680,80 € HT + <u>option 3</u> : 1294,00 € HT Soit 71.674,40€ HT
4	Menuiseries Intérieures bois	MOREAU 37190 Azay le Rideau	20.209, 55 € HT
5	Ouvrages plaques de plâtres-plafonds suspendus-peinture	BAL 37300 Joué lès Tours	22.877,18 € HT + <u>option 1</u> : 500,00 € HT + <u>option 4</u> : 2.157,10 € HT soit 25.534,28 € HT

6	Electricité courants forts et faibles	SNEF 37300 Joué lès Tours	75.660,00 € HT
7	Plomberie-sanitaire-chauffage-ventilation-climatisation	MQB 37320 Esvres sur Indre	59.855,12 € HT
8	Appareil élévateur	KONÉ 37300 Joué lès Tours	27.970,00 € HT

DOSSIER N° 96

AUTORISATION DE MISE EN VENTE DE DEUX CHAUDIÈRES DU CENTRE DE FORMATION DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent la mise en vente de la chaudière bois de marque CEL et de la chaudière gaz de marque GUILLOT du Centre de Formation suite à son redimensionnement et à la nécessité de modifier les besoins énergétiques.

DOSSIER N° 97

RÉFORME DE MOBILIERS D'HÉBERGEMENT ET PETITS MATÉRIELS

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau acceptent la mise à la réforme pour sa valeur nette comptable des matériels dont la liste figure en annexe. La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2009, des biens qui seront détruits s'élèvent respectivement, par article budgétaire, aux sommes suivantes : (annexe n° 42)

Articles	Valeur d'Acquisition	Amortissement cumulé	VNC au 31/12/2009
Total article 21578	7 427,16 €	3 713,60 €	3 713,56 €
Total article 2184	833,46 €	746,20 €	87,26 €
Total article 2188	5 776,60 €	3 091,90 €	2 684,70 €
TOTAL	14 037,22 €	7 551,70 €	6 485,52 €

DOSSIER N° 98

DON DE MOBILIERS D'HÉBERGEMENT

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- acceptent le don des matériels dont la liste figure ci-dessous. La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2009, des biens qui seront détruits s'élèvent respectivement, par article budgétaire, aux sommes suivantes :

N° Paierie/SDIS	Désignation	Imputation	Valeur d'Acquisition	Annuité	Amortissement opéré au 31/12/2009	VNC au 31/12/2009
1992-00995	22 Lits (ensemble sommier, tête et pied de lit métal)	2184	2 123,49 €	106,17 €	1 592,55 €	530,94 €
	TOTAL		2 123,49 €	106,17 €	1 592,55 €	530,94 €

- imputent la dépense d'un montant de 530,94 € au compte 2044 «subventions d'équipement versées» chapitre 041 «opérations patrimoniales».

DOSSIER N° 99

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT : INDEMNITÉS DE MISSIONS

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident de fixer :

- le taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement engagés par l'agent à 60 € pour la région parisienne (départements 75, 77, 91, 92, 93, 94, 95) et les grandes agglomérations de plus de 200 000 habitants, et à 40 € pour la province,

- un seuil minimum de 50 € pour le versement d'une avance sur le paiement des frais visés précédemment.

DOSSIER N° 100

ACTUALISATION DES FRAIS DE FORMATION POUR L'ANNÉE 2010

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- approuvent :

• le tableau des tarifs de base des prestations du centre de Formation du SDIS 37 pour l'année 2010

• les coefficients applicables

• le mode de calcul du coût d'une prestation de formation

• le principe de la réduction accordée pour mise à disposition de formateur

- autorisent le Président à adopter le tableau joint en annexe concernant les nouveaux tarifs des prestations de fournitures de formation pour l'année 2010. (annexe n° 43)

DOSSIER N° 101

**CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL DE GESTION DE L'ALERTE
GIPSI**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- acceptent la passation des contrats de maintenance du logiciel de gestion de l'alerte GIPSI exploité par le CETRA,

- autorisent le Président à signer ledit contrat.

Le contrat est prévu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par reconduction expresse (durée maximale de 4 ans – 1ère année comprise) et prend effet au 1^{er} janvier 2010.

DOSSIER N° 102 TRANSFORMATIONS DE POSTES AU TITRE DES ANNÉES 2009 ET 2010

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent M. le Président à :

- transformer les postes susvisés au titre de l'année 2009 et de l'année 2010,
- procéder aux déclarations de vacances de postes d'emplois correspondantes,
- signer les arrêtés correspondants,
- adopter le tableau des effectifs approuvé au 1er janvier 2010 tel qu'il figure en annexe et inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2010. (annexe n° 44)

DOSSIER N° 103 MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'INDEMNISATION DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent le nouveau règlement d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires suite à l'intégration des dispositions du décret n° 2009-1224 du 13 octobre 2009.

La prise en charge de la première part de ces mesures est inscrite au projet du budget 2010. (annexe n° 45)

DOSSIER N° 104 PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2010

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration :

- adoptent le présent budget 2010 et ses annexes, d'un montant total de 58 761 556 € dont 18 635 802 € en section d'investissement et 40 125 754 € en section de fonctionnement.

- attribuent les subventions suivantes :

- au Comité des Œuvres Sociales, 79 100 €
- à l'Union Départementale des sapeurs pompiers, 38 900 €
- à l'Association Musicale des sapeurs pompiers, 34 100 €

- votent pour les autorisations de programmes ouvertes :

• la diminution de 1 709,08 € de l'autorisation de programme n° AP/PPE/6/2009 ouverte relative à l'acquisition d'une échelle pivotante telle qu'elle apparaît à la page 53 du rapport de présentation.

• les crédits de paiement des opérations d'investissement tels qu'ils apparaissent aux pages 51, 52 et 53 du rapport de présentation, pour un montant global 2010 de 5 997 273 €. (annexe n° 46)

DOSSIER N° 105 PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT ORGANISATION DU CORPS DÉPARTEMENTAL DE SAPEURS-POMPIERS DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent la présentation, pour signature de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et du Président du SDIS, du projet d'arrêté préfectoral portant organisation du corps départemental de sapeurs-pompiers du SDIS, tel qu'il est présenté en annexe. (annexe n° 47)

DOSSIER N° 106

**PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT CRÉATION ET
CLASSEMENT DES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS DU CORPS
DÉPARTEMENTAL DE SAPEURS-POMPIERS DU SDIS D'INDRE-ET-
LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent la présentation, pour signature de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire, du projet d'arrêté préfectoral portant création et classement des centres d'incendie et de secours du corps départemental de sapeurs-pompiers du SDIS d'Indre et Loire, tel qu'il est présenté en annexe. (annexe n° 48)

DOSSIER N° 107

**REGROUPEMENT DES CPI CHEMILLÉ-SUR-DÊME, LES HERMITES ET
MARRAY**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration :

- autorisent le regroupement des CPI de Chemillé sur Dême, les Hermites et Marray,*
- approuvent la dénomination « Val de Dême » de cette nouvelle unité territoriale.*

ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES

N° Annexe	Désignation	N° dossier
1	Liste des véhicules proposés à la vente au CA de janvier 2009	3
2	Tableau des effectifs budgétaires du SDIS au 1 ^{er} janvier 2009	4
3	Protocole d'accord relatif à la mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel du Personnel 2009-2011	6
4	Indemnisation des Sapeurs-Pompiers Volontaires	8
5	Budget Primitif 2009	10
6	Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive de l'IRSA	21
7	Proposition de réforme de matériels incendie divers	24
8	Proposition de réforme de matériel radio et informatique	25
9	Convention relative aux modalités d'intervention du SDIS 37 sur le réseau COFIROUTE	35
10	Convention COS	36
11	Convention de travaux pédagogiques – les Compagnons du Devoir	37
12	Conventions financières relatives aux transports SMUR des CHU de Chinon, d'Amboise/Château-Renault et de Tours	38
13	Liste des véhicules – vente n°1 sur 2009	39
14	Liste des véhicules proposés à la vente au Bureau de Juin 2009	40
15	Compte Administratif 2008	43
16	Budget Supplémentaire 2009	44
17	Règlement opérationnel	46
18	Tableau des effectifs budgétaires au 1 ^{er} juillet 2009	47
19	Tableau des taux de promotion – Accès aux grades administratifs et techniques de 1 ^e classe	49
20	Règlement intérieur du CCDSPV d'Indre-et-Loire	50
21	Rapport annuel d'activité 2008	51
22	Réorganisation du Groupement de la Formation et du Sport	52
23	Convention installation station radio électrique sur château d'eau	57
24	Convention de fourniture de prestation entre le SDIS et l'APTH	62
25	Liste proposition de don n°1 sur 2009 à la Musique Départementale	63
26	Liste des matériels informatiques	66
27	Tarifs des prestations du centre de formation du SDIS 37 / année 2009	68
28	Règlement d'occupation d'un logement au CSP Tours Centre	72
29	Liste des véhicules -Vente n°2 sur 2009	77
30	Liste des véhicules – Vente n°3 sur 2009	78
31	Convention GRDF /SDIS	81
32	Convention financière relative aux transports sanitaires en cas de carence constatée des transporteurs sanitaires privés	82
33	Règlement d'utilisation du Compte Épargne Temps	83
34	Convention de partenariat de financement CG / SDIS - avenant n°1	84
35	Présentation comptable de la décision modificative n°1	85
36	PPE - PPI – charges des personnels 2009-2011	86
37	État récapitulatif des contingents communaux pour 2010	87
38	Convention de partenariat de financement CG / SDIS – avenant n°2	88
39	Orientations budgétaires 2010	89
40	Organigramme GPECS	91
41	Effectif et encadrement des sapeurs-pompiers volontaires dans les CIS	92
42	Réforme de matériels logistiques	97

43	Coût des prestations de formation mise en place par le SDIS 37	100
44	Tableau des effectifs budgétaires du SDIS 37 au 1er janvier 2010	102
45	Indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires	103
46	Budget Primitif 2010	104
47	Arrêté portant Organisation du Corps Départemental des sapeurs-pompiers du SDIS	105
48	Arrêté portant création et classement des CIS du Corps Départemental de sapeurs-pompiers du SDIS 37	106

ARRÊTÉS DE M. LE PRÉSIDENT

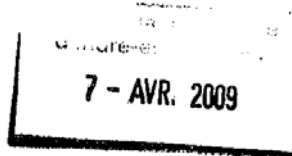
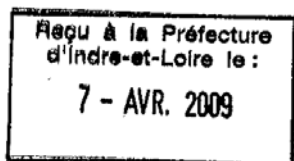
SOMMAIRE DES ARRÊTÉS

N° arrêté	Désignation
1	Arrêté de délégation de signature au Directeur Départemental du SDIS
2	Arrêté relatif à l'attribution par Reconnaissance des Attestations, titres et Diplômes, d'Unités de Valeur de Formation de Tronc Commun aux Sapeurs Pompiers Volontaires d'une qualification des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes
3	Arrêté portant approbation du Règlement Opérationnel du SDIS



SDIS d'Indre et Loire
DAFRH / Administration Générale
N° 1235/2009

République Française



ARRÊTÉ

portant délégation de signature au Directeur Départemental

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre et Loire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses dispositions relatives à l'organisation des services d'incendie et de secours, notamment ses articles L 1424-27, L 1424-30 et L1424-33,

VU la délibération du conseil d'administration en date du 11 janvier 2005 portant organisation des services du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre et Loire (SDIS d'Indre et Loire).

VU la délibération du conseil d'administration du 23 Mai 2008 portant désignation par la Présidente du Conseil Général d'Indre et Loire, Mme Claude ROIRON, Présidente de droit, de **Monsieur Jean-Claude LANDRÉ** en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire,

VU l'arrêté ministériel du 6 mai 2005, portant nomination du **Colonel Richard AGUIÉ**, en qualité de Directeur Départemental

VU l'arrêté ministériel du 7 avril 2007, portant nomination du **Lieutenant Colonel Jean-Yves LAGALLE**, en qualité de Directeur Départemental Adjoint,

VU l'arrêté du Président du Conseil d'Administration du 7 mars 2005, portant nomination de **Mme Patricia GODEFROY**, en qualité de Directeur Administratif et Financier,

VU l'arrêté du Président du Conseil d'Administration du 3 novembre 2003, portant nomination de **M. Bruno CHANTEAU**, en qualité de Chef du Service Juridique et des Marchés Publics,

VU l'arrêté ministériel du 10 février 2004, portant nomination du **Lieutenant Colonel Patrick DAHLET**, en qualité de Médecin-Chef au service santé et de secours médical,

VU l'arrêté du Président du Conseil d'Administration du 10 août 2004, portant nomination de **Mme Myriam DANIEL**, en qualité de Chef du Service de la Coordination Administrative et Comptable à la Direction des Services Techniques,

VU l'arrêté ministériel du 11 avril 2006, portant nomination du **Commandant Michel TANGUY**, en qualité de chef du Groupement Formation et Sports à la Direction du Groupement des sapeurs pompiers,

VU l'arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil d'Administration du 7 juin 2007, portant nomination du **Commandant Jean-Philippe BORDELAIS**, en qualité de chef du Groupement de la Gestion des Secours à la Direction du Groupement des Sapeurs-Pompiers,

VU l'arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil d'Administration du 7 juin 2007, portant nomination du **Commandant Bernard THIELIN**, en qualité de chef du Groupement de la Prévention des Risques à la Direction du Groupement des Sapeurs-Pompiers,

VU l'arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil d'Administration du 25 septembre 2002 portant nomination du **Commandant Denis PILLETTE**, en qualité de pharmacien au Service de Santé et de Secours Médical,

VU l'arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil d'Administration du 3 février 2009, portant nomination du **Commandant Patrick GRIFFAULT**, en qualité de Directeur des Services Techniques,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Délégation permanente de signature est accordée au Directeur Départemental, Colonel Richard AGUIÉ, à l'effet de signer les documents ci-après :

- Les pièces comptables relevant de l'exécution de la section de fonctionnement du budget, à savoir :
 - Tous les mandats, pièces comptables, bordereaux et pièces justificatives
- Les pièces comptables relevant de l'exécution de la section d'investissement, à savoir :
 - Les mandats, pièces comptables et bordereaux relatifs aux remboursements des emprunts
- Les bons de commande et engagements dans la limite de 4000 Euros TTC,
- Les correspondances courantes, les bordereaux d'envoi de pièces et fiches de transmissions,
- Les ordres de missions des personnels,
- La certification du caractère exécutoire des actes, copies et extraits de documents,

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou empêchement de toute nature du Colonel Richard AGUIÉ, Directeur Départemental, la délégation de signature accordée est conférée au Directeur Départemental Adjoint, le Lieutenant Colonel Jean-Yves LAGALLE.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de toute nature du Colonel Richard AGUIÉ et du Lieutenant Colonel Jean Yves LAGALLE, pour les documents relevant de la Direction de l'Administration, des Finances et des Ressources Humaines, la délégation de signature est conférée à Mme Patricia GODEFROY, Directrice de l'Administration des Finances et des Ressources Humaines et, en son absence, à :

- Monsieur Bruno CHANTEAU, chef du service juridique et marchés publics,

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de toute nature du Colonel Richard AGUIÉ et du Lieutenant Colonel Jean Yves LAGALLE, pour les documents relevant de Direction des Services Techniques, la délégation de signature est conférée au Commandant Patrick GRIFFAULT, Directeur des Services techniques et, en son absence, à :

- Madame Myriam DANIEL, chef du service de la coordination administrative et comptable,

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de toute nature du Colonel Richard AGUIÉ et du Lieutenant Colonel Jean Yves LAGALLE, pour les documents relevant de la Direction du Groupement des Sapeurs-Pompiers, la délégation de signature est conférée aux chefs de groupements suivants :

- Commandant Jean-Philippe BORDELAIS, Chef du Groupement de la Gestion de Secours
- Commandant Bernard THIELIN, Chef du Groupement de la Prévention des Risques
- Commandant Michel TANGUY, Chef du Groupement de la Formation et du Sport.

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de toute nature du Colonel Richard AGUIÉ et du Lieutenant Colonel Jean Yves LAGALLE, pour les documents du Service de Santé et de Secours médical, la délégation de signature est conférée au Lieutenant Colonel Patrick DAHLET et, en son absence :


- au Commandant Denis PILLETTE, Pharmacien chef,

ARTICLE 7 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 8 : Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire et le Payeur Départemental, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire et notifié au CI AGUIÉ, au Lt CI LAGALLE, à Mme GODEFROY, à Mr CHANTEAU, au Cdt GRIFFAULT, à Mme DANIEL, au Cdt BORDELAIS, au Cdt THIELIN, au Cdt TANGUY, au Lt CI DAHLET au Cdt PILLETTE.

Fait à Fondettes, le 7 Avril 2009

Le Président du Conseil d'Administration,


Jean-Claude LANDRÉ

ARRÊTÉ

relatif à l'Attribution par Reconnaissance des Attestations, Titres et Diplômes, d'Unités de Valeur de Formation de Tronc Commun aux Sapeurs-Pompiers Volontaires titulaires d'une qualification des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans le corps des sapeurs-pompiers ;

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 modifiée de modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret n°99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté du 1^{er} février 1978 modifié approuvant le règlement d'instruction et de manœuvre des sapeurs-pompiers communaux ;

VU l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des Services de Sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur ;

VU l'arrêté du 4 janvier 2006 modifié relatif au schéma national des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 5 janvier 2006 modifié relatif aux formations de Tronc Commun des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2006 modifié relatif au Guide National de Référence des Emplois, des Activités et des Formations de Tronc Commun des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'avis du Comité Consultatif Départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 11 juin 2009 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire, Chef de Corps,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La qualification d'agent des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (S.S.I.A.P.1) ne permet pas la délivrance, par Reconnaissance des Attestations Titres et Diplômes, d'Unité de Valeur de Formation de Tronc Commun aux sapeurs-pompiers volontaires qui en sont titulaires.

ARTICLE 2 : La qualification de Chef d'Equipe des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (S.S.I.A.P.2) ne permet pas la délivrance, par Reconnaissance des Attestations Titres et Diplômes, d'Unité de Valeur de Formation de Tronc Commun d'Equipier ou de Chef d'Equipe aux sapeurs-pompiers volontaires qui en sont titulaires.

ARTICLE 3 : La qualification de Chef d'Equipe des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (S.S.I.A.P.2) permet la délivrance, par Reconnaissance des Attestations Titres et Diplômes, de l'Unité de Valeur de Formation de Tronc Commun Management de niveau I (MNG I) aux sapeurs-pompiers volontaires qui en sont titulaires et qui exercent réellement la fonction.


ARTICLE 4 : La qualification de Chef de service des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (S.S.I.A.P.3) permet la délivrance, par Reconnaissance des Attestations Titres et Diplômes, de l'Unité de Valeur de Formation de Tronc Commun Management de niveau I (MNG I) aux sapeurs-pompiers volontaires qui en sont titulaires et qui exercent réellement la fonction.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs du S.D.I.S. Sans réponse de l'administration dans un délai de deux mois prenant effet à la date d'accusé réception du recours gracieux ou en cas de réponse défavorable, un recours contentieux peut être présenté devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de la réponse négative.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire, Chef de Corps Départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fondettes, le

Le Président du Conseil d'Administration du SDIS



Jean-Claude LANDRE



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

Cabinet

*Service Départemental
d'Incendie et de Secours*

Direction des Groupements Sapeurs-Pompiers
Groupement de la Gestion des Secours
Service Opérations
DGSP/GGS/2009/1974

A R R E T E

**portant approbation du Règlement Opérationnel
du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre et Loire**

Le Préfet d'Indre et Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1424-4,

VU le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours,

VU le décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC et pris pour application de l'article 14 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

VU l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2000 portant Règlement Opérationnel de mise en œuvre du Service d'Incendie et de Secours d'Indre et Loire,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2007 portant approbation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire Départemental des Sapeurs-Pompiers Professionnels en date du 11 juin 2009,

VU l'avis du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires en date du 11 juin 2009,

VU l'avis du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 25 juin 2009,

SUR la proposition du Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours d'Indre et Loire, Chef du Corps Départemental,

A R R E T E

Article 1^{er} : Le Règlement Opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre et Loire, annexé au présent arrêté est approuvé.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter de ce jour.

Il est publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre et Loire.

Il est notifié à tous les maires du département.

Article 3 : A compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, l'arrêté préfectoral n° 2000/602 portant Règlement Opérationnel en date du 28 septembre 2000 et toutes autres dispositions antérieures contradictoires sont abrogées.

Article 4 : Conformément à l'Article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif d'ORLEANS peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le Directeur de Cabinet du Préfet, le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire, Chef de Corps sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURS, le

- 9 JUIL. 2009

Le Préfet,



Joël Fily

Tous droits de reproduction réservés

Pour copie conforme :

La Directrice de l'Administration, des Finances et des Ressources Humaines

Patricia GODEFROY

Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'État.

Recueil publié le